

Nom	Prénom	Adresse	Code Postal	Commune	Numéro de téléphone
MÉDECINS GÉNÉRALISTES					
AGBODJAN	Jonas	Centre hospitalier de Vierzon - 33 rue Léo Mérigot	18100	VIERZON	02.48.52.34.42
BOURREAU	Anna	Centre hospitalier Jacques Cœur - 145 avenue François Mitterrand	18000	BOURGES	02.48.48.48.48
BANDALY	François	Centre hospitalier de Vierzon - 33 rue Léo Mérigot	18100	VIERZON	02.48.52.34.51
CLASQUIN	Maryse	Uniquement pour siéger au Conseil Médical			
CONSTANTIN	Gérard	16 rue Emile Martin	18000	BOURGES	02.48.21.21.22
DESSUS	François	18 rue de Sarrebourg	18000	BOURGES	02.48.70.29.28
DUCHENE	Olivier	1 bis rue de Pignoux	18000	BOURGES	02.48.50.73.19
GREUZAT	Florence	10 rue Etienne Soyer	18700	AUBIGNY-SUR-NERE	02.48.58.81.64
MICOR	Laurent	2 rue de l'Arnon	18120	MEREAU	02.48.71.49.42
PIERRE PAUL	Philomé	Centre hospitalier George Sand - 8 rue de l'Ermitage	18130	DUN-SUR-AURON	02.48.66.28.95
PILLON	Frédéric	Rue du Champ du Puits	18570	TROUY	02.48.64.71.53
ROBESCU	Viorel	2 place de l'Hôtel de Ville	18190	CHATEAUNEUF-SUR-CHER	02.48.60.60.56
STROINSKI	Frédéric	10 rue Etienne Soyer	18700	AUBIGNY-SUR-NERE	02.48.58.81.64
VINCENTI	Pascal	6 rue Archimède	18000	BOURGES	02.48.65.73.80
CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE ET TRAUMATOLOGIQUE					
DUGUET	Bernard	6 rue Archimède	18000	BOURGES	06.66.79.25.57
NDIAYE	Abdou Risah	Centre hospitalier Jacques Cœur - 145 avenue François Mitterrand	18000	BOURGES	02.48.48.49.51 / 02.48.48.49.75
CHIRURGIE UROLOGIQUE					
YBERT	Gilles	3 chaussée de Chappe	18000	BOURGES	06.09.42.32.64
CHIRURGIE VISCÉRALE ET DIGESTIVE					
ADDOU	Zakaria	Centre hospitalier de Vierzon - 33 rue Léo Mérigot	18100	VIERZON	06.60.17.01.13
GÉRIATRIE					
AMOUSSOUGA	Eve	Centre hospitalier de Vierzon - 33 rue Léo Mérigot	18100	VIERZON	02.48.52.33.33
MALARD	Gaëlle	Centre de réadaptation Guillaume de Varye - 210 route de Vouzeron	18230	SAINT-DOULCHARD	02.48.68.46.46 / 02.48.68.84.84
PSYCHIATRIE					
AKRAM	Hamid	Clinique de la Gaillardière - 11 chemin de la Gaillardière	18100	VIERZON	02.48.52.93.33
GBIKPI	Paul	Les PEP 18 - 22 rue Jules Ferry	18000	BOURGES	02.48.23.27.75
GUGGIARI	Christian	17 rue du Secrétin	18000	BOURGES	06.26.56.35.75



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire
Délégation Départementale du Cher**

Arrêté N° 2026-0273
portant composition de la liste
des médecins agréés généralistes et spécialistes
du département du Cher

Le préfet du Cher,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié par le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et régime des congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret du 22 octobre 2025 portant nomination de Monsieur Philippe LE MOING SURZUR, préfet du département du Cher ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2025-1850 portant composition de la liste des médecins agréés généralistes et spécialistes du département du Cher au 1^{er} janvier 2026 ;

Vu la réponse du Dr Gérard CONSTANTIN, réceptionnée le 13 janvier 2026, de poursuivre ses fonctions de médecin agréé à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Vu l'avis de la Confédération des Syndicats Médicaux du Cher, de la Fédération française des médecins généralistes du Cher, du Syndicat des Médecins Libéraux du Cher consultés par voie électronique le 19 janvier 2026 ;

Vu l'avis du conseil départemental du Cher de l'Ordre des Médecins en date du 19 janvier 2026 ;

Sur proposition la directrice générale de l'agence régionale de santé du Centre-Val de Loire,

ARRÊTE :

Article 1er : La liste départementale des médecins agréés généralistes et spécialistes du département du Cher est établie comme suit à compter du 1^{er} janvier 2026 :

Article 2 : Les médecins sont nommés jusqu'au 31 décembre 2028.

Article 3 : Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture et la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Centre-Val de Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Bourges, le **17 FEV. 2026**

Le préfet,



Philippe LE MOING SURZUR

Voies et délais de recours

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un **recours gracieux**, adressé à M. le préfet du Cher – Place Marcel Plaisant – 18020 Bourges cedex ;
- un **recours hiérarchique**, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

- un **recours contentieux**, en saisissant le tribunal administratif d'Orléans – 28 rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans cedex 1. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site internet : www.telerecours.fr

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.